



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

Ministère du Commerce, de l'Industrie
et de la Consommation locale



Haute autorité de la qualité
et de l'environnement

COMMUNIQUE

Le Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Consommation Locale (MCICL) informe les opérateurs économiques ainsi que les jeunes et femmes entrepreneurs que dans le cadre de la promotion de la consommation des produits locaux et leur accès aux marchés, notamment la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine (ZLECAf), le Gouvernement a mis en place une « initiative pour la certification d'une cinquantaine de produits prioritaires togolais ».

Le projet vise à accompagner les entreprises togolaises surtout les PME/PMI de transformation agroalimentaires et non-alimentaires à la certification de leurs produits et faciliter leur accès aux marchés national, sous régional et africain.

Afin d'optimiser sa mise en œuvre, il est prévu un certain nombre d'activités parmi lesquelles figurent l'identification et la sélection des bénéficiaires en vue de renforcer leurs capacités sur les thématiques liées à la qualité.

A cet effet, il est demandé aux opérateurs économiques désireux de bénéficier de cet accompagnement, de bien vouloir soumettre à la Haute autorité de la qualité et de l'environnement (HAUQE), un formulaire de candidature dûment renseigné, accompagné des échantillons de leurs produits, au plus tard le vendredi 19 août 2022 à 17h 30 mn.

Les termes de référence et le formulaire de candidature sont disponibles sur le site du ministère du commerce et sur celui de la HAUQE : www.commerce.gouv.tg ; <https://www.hauqe.tg> ou peuvent être retirés au secrétariat de la HAUQE.

Pour toutes informations relatives à cet accompagnement, veuillez contacter la HAUQE aux adresses suivantes : quartier Cacaveli, derrière la direction générale de l'ICAT ; 05 BP 832 Lomé-Togo ; Tél (+228) 93 38 02 22/90 74 63 46/22 55 35 54 ; E- mail : hauqe.togo.qualite@gmail.com.

Fait à Lomé, le... 04 JUL 2022

